



CIAS, CP Budget du 29/11/2018, déclaration commune

Au programme de « Cap 2022 » pour la Fonction Publique :

- suppression de dizaine de milliers de postes supplémentaires,
- recrutement par contrat,
- système aléatoire et discriminant de salaire au mérite, à la main des employeurs
- détricotage du dialogue social avec les instances remises en causes : CHSCT, CAP

Au vu de ces annonces, le gouvernement a visiblement décidé d'en finir avec le statut des fonctionnaires. Ces mesures préjudiciables n'amélioreront ni la situation des agent-es ni le bon fonctionnement des services.

Quelles perspectives pour l'action sociale dans ce contexte ?

Instrumentalisé dans les échanges sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le renforcement des dispositifs d'accompagnement des parents de jeunes enfants devraient être la démonstration d'une réelle volonté politique :

- l'annonce de la possible création de 1000 berceaux supplémentaires sur 3 ans rejoint bien tardivement la revendication portée par l'ensemble des OS en CIAS en 2011. Elle doit faire l'objet d'un budget en conséquence et voir la mise en place d'un outil permettant d'apprécier les besoins et de gérer au mieux le parc des berceaux.
- la revalorisation immédiate du CESU garde d'enfants est indispensable, ainsi que sa restructuration avec pour objectif une augmentation du nombre de bénéficiaires.

Les propositions des OS sont connues. Des mesures doivent permettre une consommation complète du budget de l'action sociale et son développement afin de répondre aux besoins des agent-es :

- logement, reprendre la main en identifiant les difficultés et proposant des aides correspondantes : reprise des réservations en particulier dans les zones tendues, logement temporaire, aide à la caution, à l'installation, etc.
- restauration : rénover et développer les lieux de restauration collective afin d'intervenir de manière exemplaire sur la qualité de l'alimentation, les circuits de production et de distribution, etc. (santé, environnement, qualité de vie...). La campagne de rénovation des cités administratives est l'occasion incontournable de développer la restauration collective. Un plan triennal des travaux à effectuer doit permettre une plus grande visibilité des investissements à prévoir.
- outre les mesures pour la petite enfance citées précédemment, nous rappelons nos demandes concernant l'aide aux études, l'amélioration de l'accès aux vacances, le développement d'actions en faveur des retraités (revaloriser l'AMD, programme Seniors en vacances, aide aux aidants...)

Quant au périmètre des bénéficiaires, nous demandons :

- la prise en compte de l'ensemble des établissements publics pour l'ensemble des prestations, puisqu'il apparaît clairement que le budget du CIAS n'est pas abondé par les adhésions déjà enregistrées
- la revalorisation des prestations ASI et PIM et la réévaluation des barèmes pour augmenter le nombre de bénéficiaires.

Les SRIAS constituent un réseau indispensable pour la mise en œuvre de l'ASI au plus près des agents. Mises à mal par la restructuration des régions, elles doivent être confortées dans leur fonctionnement en validant la désignation de deux suppléants pour un titulaire dans les grandes régions. Le suivi budgétaire demande une forte implication des correspondants administratifs, en collaboration avec les présidences SRIAS. Ces postes doivent être préservés et renforcés dans toutes les régions. L'annonce de la suppression pure et simple du poste de correspondante administrative pour la SRIAS Grand-Est est inacceptable. Une intervention au plus haut niveau est nécessaire pour corriger cette situation.

Nous dénonçons la suppression du CIAS du T4, qui aurait dû conclure le cycle de CP mais aussi le mandat 2015-2018.

Pour la période transitoire précédant l'installation du CIAS, nous estimons que les réunions programmées au premier trimestre 2019, doivent prendre en compte :

- un bilan du budget 2018 et des prestations CESU, CV, AMD, AIP
- la mise à jour de l'arrêté sur les SRIAS, la préparation de l'installation du CIAS
- le bilan des actions SRIAS
- le suivi du marché crèche et les attributions de nouveaux berceaux
- le suivi des RIA